



Tutoriel – inscription à la restauration scolaire

Téléservice 2026

Bienvenue dans ce tutoriel de suivi d'une inscription d'un ou plusieurs élèves à la restauration scolaire en collège public pour l'année 2026 2027.

L'inscription sur la plateforme permet aux familles de connaître leur tarif de restauration pour l'année scolaire et cette information est transmise directement à l'établissement.

L'inscription vous prendra 5 minutes en moyenne pour un élève.

Si une famille souhaite inscrire son enfant sans bénéficier de la tarification progressive, elle peut ne pas transmettre ses données fiscales, le tarif maximum de 4.80 € par repas lui sera alors appliqué.

Première étape, via un téléphone ou un ordinateur, la famille se connecte à son espace personnel sur le site ou l'application [Particulier | impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) puis elle doit :

- Télécharger le dernier avis d'imposition
- Noter le revenu fiscal de référence
- Noter le nombre de parts fiscales du foyer

Pour faciliter l'inscription, les familles peuvent aussi se créer un compte sur France Connect
<https://www.franceconnect.gouv.fr/>

Ensuite, les familles doivent se connecter avec un téléphone ou depuis un ordinateur sur le site :

<https://demarches.deux-sevres.fr/>



Table des matières

Se connecter.....	3
Créer son compte.....	5
Débuter la démarche.....	6
Renseigner votre situation – pour qui faites-vous cette démarche.....	8
Renseignez vos coordonnées.....	9
Inscription sans transmission de vos informations fiscale – Tarif maximum.....	10
Inscription avec transmission des informations fiscales pour la tarification progressive.....	11
L’inscription des élèves.....	12
Choix du collège, du nombre de jours et ajout de plusieurs élèves.....	13
Tarif provisoire.....	14
Vérification des informations transmises et validation.....	15
Confirmation de la bonne réception de votre demande.....	16
Confirmation du traitement de votre demande et de l’inscription des élèves.....	17
Foire aux questions.....	18
Compte et connexion.....	18
Préparation de l’inscription.....	19
Tarification.....	20
Inscription des élèves.....	21
Validation et suivi.....	21
Cas particuliers.....	22

Se connecter

Voici la page d'accueil. Vous devez d'abord créer un compte en cliquant sur Mon compte ou sur inscription.

DEUX SÈVRES
LE DÉPARTEMENT

Portail de démarches du département des Deux-Sèvres

ACCUEIL MES DEMANDES **MON COMPTE**

Connexion **Inscription**

Bienvenue sur le site officiel des services en ligne des Deux-Sèvres

Code de suivi

Un code de suivi peut être associé à vos demandes, il facilite vos échanges avec les services.

Pour retrouver une demande disposant d'un code de suivi, indiquez ce dernier ci-dessous :

Explorer les services en ligne disponibles

Restauration scolaire

» Inscription - Restauration scolaire

Vous devez vous créer un compte pour accéder à cette démarche.

Si vous avez cliqué sur Mon compte, la page vous propose de vous inscrire soit par FranceConnect, soit par mail.

DEUX SÈVRES
LE DÉPARTEMENT

Portail de démarches du département des Deux-Sèvres

ACCUEIL MES DEMANDES **MON COMPTE**

Connexion **Inscription**

Mon compte

Option 2 : Se créer un compte par mail

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

Qu'est-ce que FranceConnect ?

Mot de passe : Afficher

→ Mot de passe perdu ? [Récupérez votre accès !](#)

→ Pas de compte ? [Enregistrez-vous !](#)

Option 1 : Se connecter avec France-connect

Par mail il vous suffit d'entrer votre courriel et de suivre les indications reçues dans votre boîte mail.

Mon compte

FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.



Qu'est-ce que FranceConnect ?

Création d'un compte

Après validation de votre adresse électronique, un lien vous sera envoyé par courriel pour poursuivre la création de votre compte.

Courriel :

Votre adresse courriel (nom@example.net)

testtarifmai@gmail.com

Valider

Portail de démarches du département des Deux-Sèvres : Activation de votre compte [Boîte de réception x](#)

Portail de démarches du département des Deux-Sèvres <ne-pas-repondre@demarches.deux-sevres.fr>
À moi ▾

DEUX SÈVRES
LE DÉPARTEMENT

Bonjour,

Vous venez de créer votre compte, nous vous en remercions.

Pour choisir un mot de passe et finaliser la création de votre compte, veuillez cliquer sur le bouton suivant :

Finaliser l'inscription

Attention, sans validation de votre part dans les 2 jours, votre demande de compte sera annulée.

Créer son compte

Depuis votre courriel vous accédez à cette page qui vous permet de renseigner votre identité. Elle sera reprise dans le formulaire de demande.



Connexion Inscription

Portail de démarches du département des Deux-Sèvres

ACCUEIL MES DEMANDES **MON COMPTE**

Mon compte

Création d'un compte

Veillez remplir le formulaire afin de finir la création de votre compte.

Prénom :

François

Nom :

Dupont

Mot de passe :

Afficher

.....

Pour la sécurité du mot de passe veuillez avoir a minima :

8 caractères ✓

1 minuscule ✓

1 chiffre ✓

1 majuscule ✓

Confirmation du mot de passe :

Afficher

Les mots de passe sont identiques.

.....

Valider

En appuyant sur Valider, vous créez votre compte et obtenez cette confirmation



François D. Déconnexion

Portail de démarches du département des Deux-Sèvres

ACCUEIL MES DEMANDES **MON COMPTE**



Vous venez de créer un compte.

Mon compte

Continuer

Débuter la démarche

Vous êtes maintenant connectés et pour sélectionner la démarche qui vous intéresse, ici l'inscription à la restauration scolaire.



Portail de démarches du département des Deux-Sèvres



ACCUEIL

MES DEMANDES

MON COMPTE

Bienvenue sur le site officiel des services en ligne des Deux-Sèvres

Code de suivi

Un code de suivi peut être associé à vos demandes, il facilite vos échanges avec les services.

Pour retrouver une demande disposant d'un code de suivi, indiquez ce dernier ci-dessous :

ex. : CNPHNTFB

Valider

Explorer les services en ligne disponibles

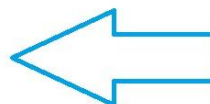
Que recherchez-vous ?

Recherche

Restauration scolaire

» Inscription - Restauration scolaire

Vous devez vous créer un compte pour accéder à cette démarche.



Et maintenant l'inscription commence. Prenez connaissance des informations transmises puis continuez en cliquant sur suivant.

Inscription - Restauration scolaire

1 Informations générales

2 Votre situation

3 Elève à inscrire

4 Votre tarif par élève pour l'année 2026/2027

5 Validation

Bienvenue sur la page d'inscription à la restauration scolaire pour les collèges publics des Deux-Sèvres pour l'année scolaire 2026/2027.

i Pour remplir au mieux ce formulaire, et si vous souhaitez bénéficier de la tarification au quotient familial, il vous est nécessaire de télécharger votre dernier avis d'imposition. Celui-ci est disponible sur votre espace [Finances publiques](#). Vous pourrez nous le transmettre au format .pdf ou .jpeg pour justifier votre demande.

Si vous ne souhaitez pas bénéficier de la tarification au quotient familial, vous pouvez vous inscrire sans transmettre vos informations fiscales. Le tarif maximum vous sera alors appliqué (4.80€ par repas).

i Le règlement relatif à la restauration scolaire est disponible ici : [portail des délibérations du Département des Deux-Sèvres](#)

L'inscription à la restauration scolaire vaut acceptation de ce règlement. Il engage le responsable financier à payer les factures émises par le collège où l'enfant est inscrit.

Les * désignent les champs obligatoires qu'il vous appartient de remplir pour la complétude de votre dossier.

✕ Reprendre plus tard

Suivant >

Renseigner votre situation – pour qui faites-vous cette démarche

Le règlement départemental différencie les élèves selon leur situation. Vous devez donc renseigner d'abord votre situation en cliquant sur l'un des boutons suivants.



Portail de démarches du département des Deux-Sèvres

François D. Déconnexion

ACCUEIL MES DEMANDES MON COMPTE

Inscription - Restauration scolaire

- 1 Informations générales
- 2 Votre situation**
- 3 Elève à inscrire
- 4 Votre tarif par élève pour l'année 2026/2027
- 5 Validation

Inscriptions possibles

Si vous inscrivez un enfant en tant que parent d'élève, cochez la case Responsable légal.

Si vous agissez pour le compte d'un enfant placé par l'Aide Sociale à l'Enfance, cochez Référent ASE.

Si vous agissez pour le compte d'un enfant Mineur non accompagné (MNA), cochez Référent MNA.

Votre inscription

Situations *

- Responsable légal
- Référent ASE
- Référent MNA

< Précédent

✕ Reprendre plus tard

Suivant >

Renseignez vos coordonnées

Votre situation est communiquée, vous devez ensuite renseigner vos coordonnées afin de permettre à nos services de vous contacter.

Vous devez cocher Oui à la question Situation particulière en bas de page si vous n'avez jamais reçu d'avis d'imposition. Nous vous demanderons ensuite de justifier votre situation par un document officiel.

Vous devez cocher Non si vous avez un numéro et des références fiscales.

Et toujours cliquer sur Suivant pour accéder à la page suivante.



Portail de démarches du département des Deux-Sèvres

François D. Déconnexion

ACCUEIL MES DEMANDES MON COMPTE

Inscription - Restauration scolaire

- 1 Informations générales
- 2 Votre situation
- 3 Responsable légal (Responsable financier)**
- 4 Informations fiscales du déclarant
- 5 Elève à inscrire
- 6 Votre tarif par élève pour l'année 2026/2027
- 7 Validation

i Le responsable légal indiqué ci-dessous doit être le responsable légal des enfants.

Identité

Prénom * François
Nom * Dupont

Coordonnées

Adresse *
14 Avenue de Paris 79000 Niort

Si l'adresse est introuvable ci-dessus, cochez cette case pour la saisir manuellement.

Numéro et nom de la voie (rue, place...) *
Complétez si nécessaire avec un complément d'adresse (bâtiment, résidence, lieu-dit...).

14 Avenue de Paris

Code postal * 79000
Commune * Niort
Pays * France

Téléphone * 05 49 06 79 79
Adresse électronique * testtarifmai@gmail.com

Situation particulière

Si vous êtes arrivé nouvellement sur le territoire ou ne disposez pas d'avis d'imposition vous devrez transmettre un justificatif pour l'étude de votre dossier.


Je n'ai jamais reçu d'avis d'imposition
Ex. : demandeur d'asile, exilé, personne nouvellement arrivée sur le territoire français

Oui Non

< Précédent Reprendre plus tard Suivant >

Inscription sans transmission de vos informations fiscale – Tarif maximum

Si vous avez déjà fait votre calcul en fonction de la grille de tarification et que vous ne souhaitez pas nous transmettre vos informations fiscales pour bénéficier de la tarification progressive, cochez Non puis Suivant.

François D. Déconnexion

Portail de démarches du département des Deux-Sèvres

ACCUEIL MES DEMANDES MON COMPTE

Inscription - Restauration scolaire

- 1 Informations générales
- 2 Votre situation
- 3 Responsable légal (Responsable financier)
- 4 Informations fiscales du déclarant**
- 5 Elève à inscrire
- 6 Votre tarif par élève pour l'année 2026/2027
- 7 Validation

Si vous souhaitez bénéficier de la tarification au quotient familial, vous devez saisir les informations présentes sur votre dernier avis d'imposition.

Si vous ne souhaitez pas partager vos informations fiscales, c'est le tarif le plus élevé qui sera appliqué.

Je dispose de mes informations fiscales


Je souhaite transmettre mes informations fiscales pour bénéficier de la tarification au quotient familial *

Oui Non

i Vous ne transmettez pas vos informations fiscales et le **tarif maximum de 4.80 €** par repas sera appliqué.

[< Précédent](#) Reprendre plus tard [Suivant >](#)

Vous connaissez donc le tarif de restauration dans cette situation vous allez passer à l'inscription d'un ou plusieurs élèves :

François D. Déconnexion

Portail de démarches du département des Deux-Sèvres


ACCUEIL MES DEMANDES MON COMPTE

Inscription - Restauration scolaire


- 1 Informations générales
- 2 Votre situation
- 3 Responsable légal (Responsable financier)
- 4 Informations fiscales du déclarant
- 5 Elève à inscrire**
- 6 Votre tarif par élève pour l'année 2026/2027
- 7 Validation

Elève n° 1

Identité de l'élève

Nom *	Prénom *	Date de naissance *
Dupont	Antoine	12/12/2012 

Etablissement fréquenté

Collège *
Pierre et Marie Curie - 175 avenue du M. Leclerc - NIORT 

Classe à la rentrée *
 6ème 5ème 4ème 3ème

Fréquentation *
 Demi-pension 4j Demi-pension 5j

[Ajouter un enfant](#)

[< Précédent](#) Reprendre plus tard [Suivant >](#)



La possibilité d'inscrire l'élève sur 4 ou 5 jours dépend du collège choisi. Pour ajouter un enfant cliquez sur le bouton puis sur Suivant.

Inscription avec transmission des informations fiscales pour la tarification progressive

Si vous souhaitez bénéficier de la tarification progressive, vous cliquez sur Oui puis :

- Inscrivez le montant de votre revenu de référence tel qu'il est mentionné sur votre dernier avis d'imposition
- Inscrivez le nombre de part tel qu'il est mentionné sur votre dernier avis d'imposition
- Transmettez-nous votre justificatif (avis d'imposition) au format .jpeg ou .pdf

Si un changement de situation vous affecte depuis cette déclaration, mentionnez-en bas de page. Nos services se rapprocheront de vous pour étudier plus spécifiquement votre demande.



Portail de démarches du département des Deux-Sèvres

ACCUEIL MES DEMANDES MON COMPTE

Inscription - Restauration scolaire

- 1 Informations générales
- 2 Votre situation
- 3 Responsable légal (Responsable financier)
- 4 Informations fiscales du déclarant**
- 5 Elève à inscrire
- 6 Votre tarif par élève pour l'année 2026/2027
- 7 Validation

Ici vos références fiscales telles que mentionnées sur votre avis d'imposition →

Ici joindre votre avis d'imposition pour contrôle →

Si vous souhaitez bénéficier de la tarification au quotient familial, vous devez saisir les informations présentes sur votre dernier avis d'imposition.

Si vous ne souhaitez pas partager vos informations fiscales, c'est le tarif le plus élevé qui sera appliqué.

Je dispose de mes informations fiscales

Je souhaite transmettre mes informations fiscales pour bénéficier de la tarification au quotient familial *

Oui Non

Informations fiscales du déclarant


Votre revenu fiscal de référence *

Nombre de parts *

Saisir le nombre de parts figurant sur votre avis d'imposition

Joindre les justificatifs *

Joindre un document

 Déposez un fichier ou cliquez pour en sélectionner un.

Un changement de situation est-il intervenu depuis les deux dernières années ? *

Divorce, mariage, maladie, perte d'emploi ?

Oui Non

L'inscription des élèves

Vous accédez ensuite à la page d'inscription des élèves.



Portail de démarches du département des Deux-Sèvres

François D. Déconnexion

ACCUEIL MES DEMANDES MON COMPTE

Inscription - Restauration scolaire

- 1 Informations générales
- 2 Votre situation
- 3 Responsable légal (Responsable financier)
- 4 Informations fiscales du déclarant
- 5 Elève à inscrire**
- 6 Votre tarif par élève pour l'année 2026/2027
- 7 Validation

La possibilité d'inscrire l'élève sur 4 ou 5 jours dépend du collège choisi. Pour ajouter un enfant cliquez sur le bouton puis sur Suivant.

Elève n° 1

Identité de l'élève

Nom * Dupont Prénom * Antoine Date de naissance * 12/12/2012

Etablissement fréquenté

Collège * Pierre et Marie Curie - 175 avenue du M. Leclerc - NIORT

Classe à la rentrée *
 6ème 5ème 4ème 3ème

Fréquentation *
 Demi-pension 4j Demi-pension 5j

Ajouter un enfant

< Précédent

✘ Reprendre plus tard

Suivant >

Choix du collège, du nombre de jours et ajout de plusieurs élèves

Une fois votre choix d'établissement et de jours d'inscription, vous pouvez ajouter un autre élève et vous aurez à choisir pour cet autre élève le collège et le nombre de jours. Puis cliquez sur Suivant.



Portail de démarches du département des Deux-Sèvres

François D. Déconnexion

ACCUEIL MES DEMANDES MON COMPTE

Inscription - Restauration scolaire

- 1 Informations générales
- 2 Votre situation
- 3 Responsable légal (Responsable financier)
- 4 Informations fiscales du déclarant
- 5 Elève à inscrire**
- 6 Votre tarif par élève pour l'année 2026/2027
- 7 Validation

Elève n° 1

Identité de l'élève

Nom * Dupont Prénom * Antoine Date de naissance * 12/12/2012

Etablissement fréquenté

Collège * Pierre et Marie Curie - 175 avenue du M. Leclerc - NIORT

Classe à la rentrée *
 6ème 5ème 4ème 3ème

Fréquentation *
 Demi-pension 4j Demi-pension 5j

Votre enfant pourra accéder à la restauration scolaire les **lundi, mardi, jeudi et vendredi**.

Ajouter un enfant

< Précédent

✕ Reprendre plus tard

Suivant >

Tarif provisoire

Dans le cas d'une tarification progressive, si vous avez transmis vos informations fiscales, le téléservice calcul votre tarif provisoire. Il sera vérifié par nos services. Cliquez sur Suivant pour vérifier vos informations et les valider.



Portail de démarches du département des Deux-Sèvres

François D. Déconnexion

ACCUEIL MES DEMANDES MON COMPTE

Inscription - Restauration scolaire

- 1 Informations générales
- 2 Votre situation
- 3 Responsable légal (Responsable financier)
- 4 Informations fiscales du déclarant
- 5 Elève à inscrire
- 6 Votre tarif par élève pour l'année 2026/2027**
- 7 Validation

Le tarif provisoire qui correspond à votre situation est : Tranche 7 Tarif repas 4,30 € .

Dans la page suivante, vous pourrez vérifier les informations transmises et valider votre demande en cliquant sur le bouton en bas à droite.

Votre demande d'inscription sera instruite par les services du Département. Vous serez informé prochainement par email de l'évolution du traitement de votre demande.

< Précédent

✕ Reprendre plus tard

Suivant >

Vérification des informations transmises et validation

La page de vérification est grande et nécessite de faire défiler la page pour accéder au bouton Suivant.

Inscription - Restauration scolaire

- 1 Informations générales
- 2 Votre situation
- 3 Responsable légal (Responsable financier)
- 4 Informations fiscales du déclarant
- 5 Elève à inscrire
- 6 Votre tarif par élève pour l'année 2026/2027
- 7 Validation**

Faites défiler les informations pour les vérifier puis cliquez sur Suivant.

i Vérifiez le contenu du formulaire puis cliquez sur « Valider ».

Votre situation

Inscriptions possibles

Votre inscription

Situations

Responsable légal

Responsable légal (Responsable financier)

Identité

Prénom

François

Nom

Dupont

Coordonnées

Adresse

14 Avenue de Paris 79000 Niort

Elève à inscrire

Elève n° 1

Identité de l'élève

Nom

Dupont

Prénom

Antoine

Date de naissance

12/12/2012

Etablissement fréquenté

Collège

Pierre et Marie Curie - 175 avenue du M. Leclerc - NIORT

Classe à la rentrée

3ème

Fréquentation

Demi-pension 4j

< Précédent

✕ Reprendre plus tard

Valider >

Confirmation de la bonne réception de votre demande

Le téléservice vous confirme ensuite votre inscription et...

 François D. Déconnexion

Portail de démarches du département des Deux-Sèvres

ACCUEIL MES DEMANDES MON COMPTE

Inscription - Restauration scolaire

Le formulaire a été enregistré le 04/05/2026 13:52 avec le numéro 1-3.

Résumé (afficher le détail de la demande) ▾

Historique ▲

-  **Demande reçue**
04/05/2026 13:52
François Dupont

... vous recevez un mail de confirmation

Portail de démarches du département des Deux-Sèvres : Nouvelle demande (Inscription - Restauration scolaire - 1-3) Boîte de réception x

Portail de démarches du département des Deux-Sèvres <ne-pas-repondre@demarches.deux-sevres.fr>
À moi ▾



DEUX SÈVRES 
LE DÉPARTEMENT

Bonjour François Dupont,

Ce message est une confirmation du Département des Deux-Sèvres de la bonne réception de votre demande d'inscription à la restauration scolaire que vous venez d'envoyer.

Vous pouvez la consulter en suivant ce lien : <https://formulaires.demarches.deux-sevres.fr/inscription-restauration-scolaire/3/>

Ceci est un message automatique, merci de ne pas y répondre.

Cordialement,
04/05/2026 13:52

Confirmation du traitement de votre demande et de l'inscription des élèves

Une fois votre demande traitée, elle fait l'objet d'un nouveau mail de confirmation. Le ou les élèves sont bien inscrits à la restauration scolaire.

Portail de démarches du département des Deux-Sèvres : Demande traitée (Inscription - Restauration scolaire - 1-3) [Boîte de réception](#)

Portail de démarches du département des Deux-Sèvres <ne-pas-repondre@demarches.deux-sevres.fr>
À moi



Et sur l'application, vous pouvez aussi constater le traitement de votre demande et contacter le Département pour une question spécifique avec le bouton situé en bas de page.

The image shows a screenshot of the 'Inscription - Restauration scolaire' page on the Deux-Sèvres Department portal. The page header includes the department's logo, the text 'Portail de démarches du département des Deux-Sèvres', and navigation links for 'ACCUEIL', 'MES DEMANDES', and 'MON COMPTE'. The user is logged in as 'François D.' with a 'Déconnexion' link. The main content area is titled 'Inscription - Restauration scolaire' and contains a message: 'Le formulaire a été enregistré le 06/05/2026 15:45 avec le numéro 1-23.' Below this, there are two expandable sections: 'Résumé (afficher le détail de la demande)' and 'Historique'. The 'Historique' section shows two entries: 'Demande reçue' on 06/05/2026 15:45 by François Dupont, and 'Demande traitée' on 06/05/2026 15:48, with the message: 'Votre demande a été traitée. Le tarif de restauration scolaire est de 4.3 € par repas et par enfant. Si vous souhaitez contacter le Département, cliquez sur le bouton ci-dessous.' At the bottom of the page, there is a button labeled 'Contacter le Département'.

Foire aux questions

Compte et connexion

Comment créer un compte pour accéder au téléservice ?

Rendez-vous sur la page d'accueil du téléservice et cliquez sur « Créer un compte ». Renseignez votre adresse de messagerie et choisissez un mot de passe, puis validez via le lien reçu par mail.

Puis-je utiliser France-Connect pour m'inscrire ?

Oui, si cette option est proposée, vous pouvez vous connecter via France-Connect pour simplifier votre identification sans créer de nouveau compte.

Que faire si je n'ai pas reçu le mail de validation de mon compte ?

Vérifiez vos courriers indésirables (spams). Si le mail n'y figure pas, demandez un nouvel envoi depuis la page de connexion.

Puis-je faire l'inscription depuis un téléphone portable ?

Oui, le téléservice est accessible depuis un smartphone ou une tablette. L'enjeu pour bénéficier de la tarification progressive, est de pouvoir nous transmettre votre avis d'imposition au format .pdf ou .jpeg.

Je ne me souviens plus de mes identifiants, comment les récupérer ?

Utilisez la fonction « Mot de passe oublié » pour réinitialiser votre accès. Un lien vous sera envoyé par courriel.

Préparation de l'inscription

Quels documents dois-je préparer avant de commencer l'inscription ?

Préparez votre dernier avis d'imposition, vos identifiants fiscaux si nécessaire, ainsi que les informations concernant votre enfant (établissement, régime souhaité).

Où trouver mon revenu fiscal de référence ?

Le revenu fiscal de référence est indiqué sur votre avis d'imposition, généralement dans le cadre récapitulatif.

Que faire si je n'ai pas mon avis d'imposition sous la main ?

Vous pouvez le retrouver sur votre espace personnel sur le site des impôts, le fait d'avoir créé un compte vous permet de revenir sur la démarche à tout moment sans avoir à tout recommencer.

Combien de temps dure l'inscription ?

L'inscription prend en moyenne entre 5 et 10 minutes si vous disposez de toutes les informations nécessaires.

Est-il obligatoire de fournir un avis d'imposition ?

Non, mais sans ces informations, vous ne pourrez pas bénéficier de la tarification progressive.

Tarifcation

Quelle est la différence entre tarification progressive et tarif maximum ?

La tarification progressive est calculée en fonction de vos revenus, tandis que le tarif maximum s'applique en l'absence de données fiscales.

Les tarifs des familles sont répartis en 8 tranches selon le quotient familial. Depuis le 1er septembre 2023 ces tarifs sont :

QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHE	TARIF REPAS
0€ à 2 708 €	1	1,65€
2 709 € à 5 076 €	2	2,45€
5 077 € à 6 710 €	3	2,80€
6 711 € à 9 415 €	4	3,15€
9 416 € à 12 312 €	5	3,45€
12 313 € à 14 511 €	6	3,80€
14 512 € à 18 891 €	7	4,30€
à partir de 18 982 €	8	4,80€

Quel est le tarif si je ne transmets pas mes données fiscales ?

Le tarif maximum prévu par la collectivité sera appliqué.

Comment est calculé mon tarif de restauration scolaire ?

Le tarif est calculé en divisant votre revenu fiscal de référence avec le nombre de parts fiscales mentionné sur votre avis d'imposition.

Le tarif affiché est-il définitif ?

Oui, sauf en cas de révision liée à une modification de votre situation et à la fourniture de justificatifs complémentaires. Ces situations sont prévues dans le règlement voté en commission permanente le 27 avril 2026 disponible sur le site des délibérations du Département ([Cliquez ici](#)).

Que se passe-t-il si ma situation financière a changé récemment ?

Vous pouvez contacter le service gestionnaire afin d'étudier votre situation et éventuellement ajuster votre tarif.

Inscription des élèves

Puis-je inscrire plusieurs enfants en une seule démarche ?

Oui, vous pouvez ajouter plusieurs enfants dans un même dossier et effectuer une seule procédure.

Comment ajouter un autre élève après avoir commencé l'inscription ?

Une option « Ajouter un élève » est proposée au cours de la démarche pour compléter votre dossier.

Peut-on inscrire des enfants dans des collèges différents ?

Oui, vous pouvez sélectionner un établissement différent pour chaque enfant.

Comment choisir le nombre de jours de restauration pour mon enfant ?

Vous devez sélectionner les jours souhaités lors de l'inscription en fonction de l'offre du collège d'inscription. Les collèges proposant un repas le mercredi permettent de choisir en 4 et 5 jours.

Peut-on modifier ces choix après validation ?

Oui, sous certaines conditions, en contactant l'établissement ou le service gestionnaire.

Validation et suivi

Comment savoir si mon inscription a bien été enregistrée ?

Un message de confirmation s'affiche à la fin de la démarche et un courriel récapitulatif vous est envoyé.

Vais-je recevoir une confirmation par mail ?

Oui, un courriel de confirmation vous est transmis après validation de votre inscription.

Combien de temps faut-il pour que ma demande soit traitée ?

Nos équipes vont traiter environ 12 000 demandes. Nous accordons du temps aux situations complexes. Il faut compter entre 2 et 10 jours pour cette première année de mise en place du téléservice.

Que faire si je constate une erreur après validation ?

Contactez rapidement le service gestionnaire pour demander une correction de votre dossier, vous pouvez utiliser le formulaire pour nous contacter.

Cas particuliers

Quels sont les documents nécessaires si une famille n'a pas d'avis d'imposition ?

Pour les familles d'exilés et demandeurs d'asile, les organismes dont les familles relèvent peuvent fournir une attestation.

Pour les familles d'origine étrangère arrivées dans l'année N ou N-1 sur le territoire français, la famille peut fournir une déclaration sur l'honneur.

Comment justifier d'un changement de situation ?

SITUATION	PIECES JUSTIFICATIVES
Divorce	Jugement
Veuvage	Certificat de décès
Séparation	Attestation ou rupture de PACS
RSA	Attestation CAF
Perte d'emploi	Attestation de France Travail précisant le montant des Indemnités Journalières
Maladie	Attestation de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie précisant le montant des Indemnités Journalières
Départ à la retraite	Titre de pension de retraite
Surendettement	Attestation de la commission de surendettement

Puis-je modifier mon dossier après l'avoir soumis ?

Certaines modifications sont possibles en nous contactant via le téléservice. Un bouton de contact est disponible dans votre suivi de dossier.

Que faire si je me suis trompé dans mes informations ?

Prenez contact avec le service gestionnaire afin de corriger votre dossier.

Que faire en cas de problème technique sur le site ?

Essayez de changer de navigateur ou contactez l'assistance technique indiquée sur le téléservice.

Comment contacter les agents du téléservice ?

Les usagers doivent compléter une demande pour pouvoir contacter le service gestionnaire (Cf page 17 du document). L'enjeu est donc de fournir un justificatif pour passer les étapes dites « bloquantes ». Vous pouvez inviter les usagers qui sont dans des situations complexes à remplir jusqu'au bout la démarche avec des pièces justificatives (type Passeport/ Carte d'identité) si les pièces demandées ne sont pas disponibles. Au moment du contrôle les agents du service contacteront les usagers.